

Louis Balthazar

Politologue, département de science politique, Université Laval

(2009)

"La nation québécoise en évolution : *la dynamique de la multiethnicité.*"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis Balthazar,

"La nation québécoise en évolution: la dynamique de la multiethnicité".

Un article publié dans la revue *Études canadiennes/Canadian Studies, Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, no 66, 2009, pp. 47-62.

M. Louis Balthazar est politologue et professeur au département de science politique de l'Université Laval.

[M. Balthazar nous a accordé le 9 octobre 2004 la permission non seulement de diffuser cet article mais aussi la totalité de ses œuvres : articles et livres, y compris *Bilan du nationalisme au Québec*.]



Courriel : louis.balthazar@globetrotter.net

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Comic Sans, 12 points.

Pour les citations : Comic Sans, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Comic Sans, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

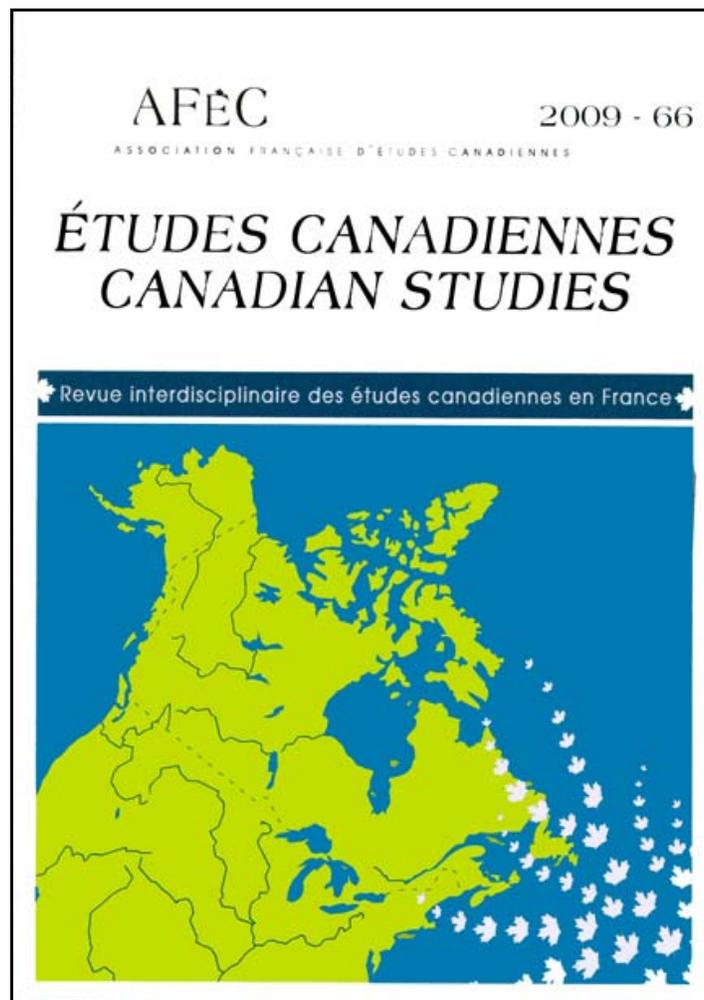
Édition numérique réalisée le 2 octobre 2010 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Louis Balthazar

Politologue, département de science politique, Université Laval

"La nation québécoise en évolution: la dynamique de la multiethnicité"



Un article publié dans la revue *Études canadiennes/Canadian Studies*, *Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, no 66, 2009, pp. 47-62.

Table des matières

[Résumé](#)

[Introduction](#)

[Un peu d'histoire](#)

[La situation présente](#)

[Le modèle québécois](#)

[L'identité québécoise : un amalgame](#)

[Propositions](#)

[Bibliographie](#)

[47]

Louis Balthazar

**"La nation québécoise en évolution:
la dynamique de la multiethnicité".¹**

Un article publié dans la revue *Études canadiennes/Canadian Studies, Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, no 66, 2009, pp. 47-62.

Résumé

[Retour à la table des matières](#)

Cet article tente d'éclairer la situation contemporaine du Québec en matière d'immigration par un rappel historique de l'évolution des quelque quarante dernières années. On souligne le fait que l'intégration résolue et massive des immigrants à la communauté francophone du Québec est un phénomène nouveau, celui d'une seule génération. Suit une analyse de la colère publique qui s'est manifestée au Québec, surtout au cours de l'année 2007, sur la question des accommodements raisonnables. Un dérapage engendré par une distorsion perceptuelle. Enfin, différents modèles d'intégration sont confrontés et des propositions sont avancées.

This article aims at shedding some light on Quebec's contemporary situation in matters of immigration. With a historical overview of the last forty years, it appears that a firm policy of massive integration of immigrants into the Francophone community is a new phenomenon, involving just one generation. Following is an analysis of the public

¹ Cet article est une version remaniée d'un rapport soumis à la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, à l'automne 2007.

anger that took place around 2007 on the issue of reasonable accommodations. This appears to correspond, in great part, to illfated misperceptions. Finally, different models of integration are confronted to Quebec's identity and some proposals are made.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

En tant qu'observateur de l'évolution politique du Québec depuis plus de 50 ans, je suis très sensible aux effets bénéfiques de l'immigration pour le Québec. J'ai toujours cru qu'un Québec francophone pluraliste et pluriethnique devenait à la fois plus fort, plus riche et plus sain. Je considère la récente évolution du Québec à cet égard (surtout depuis 1977) comme un grand progrès. Il m'est arrivé assez souvent d'écrire à ce sujet au cours des trente dernières années, soit dans des publications savantes, soit pour répondre à des requêtes du gouvernement ou d'organismes publics. Je considère l'intégration harmonieuse des immigrants comme une nécessité vitale pour le Québec, une nécessité qui correspond à l'évolution de la culture québécoise. Il faut rappeler qu'une culture est un être vivant, soumis à une évolution constante. La culture québécoise d'aujourd'hui est forcément différente de celle d'hier et de celle de demain (BALTHAZAR 1986, 1989, 1996, 2003).

Or il semble bien que bon nombre de mes compatriotes québécois ne partagent pas mes vues. Depuis 2007 surtout, plusieurs au Québec ont déploré les méfaits, les aberrations liés à leurs yeux aux accommodements [48] raisonnables ² (ou ce qu'ils interprètent

² Voici comment la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (2007) définit cette notion : « arrangement qui relève de la sphère juridique, plus précisément de la jurisprudence ; il vise à assouplir l'application d'une norme en faveur d'une personne menacée de discrimination en raison de particularités individuelles protégées par la loi ».

souvent abusivement comme tel) sans pour autant se pencher très longtemps sur les responsabilités de la société d'accueil à cet égard. On pourrait croire que notre société est en train de glisser graduellement vers une dichotomie malsaine entre le « nous » que représente la majorité francophone et les autres citoyens québécois. Tout se passe comme si plusieurs voulaient plus ou moins explicitement favoriser le retour à une identité canadienne-française relativement homogène aux dépens du pluralisme que nous vivons dans les faits, surtout dans la région de Montréal. J'y vois là un malheureux dérapage qui repose, en grande partie, à mon avis, sur une certaine inquiétude sociale, sur la peur du changement et de l'évolution et sur beaucoup de désinformation.

Je voudrais, dans les lignes qui suivent, éclairer la situation contemporaine par un rappel historique de l'évolution des quelque quarante dernières années et souligner le fait que l'intégration résolue et massive des immigrants à la communauté francophone du Québec est un phénomène nouveau, celui d'une seule génération. Je tâcherai ensuite d'analyser la colère publique qui s'est manifestée au Québec, surtout au cours de l'année 2007, sur la question des accommodements raisonnables. Je m'arrêterai aussi sur les différents modèles d'intégration des immigrants et sur la question de l'identité québécoise. Enfin, cet article voudrait aussi proposer quelques remèdes au dérapage contemporain.

Un peu d'histoire

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec est depuis longtemps une société pluraliste. D'abord de par le fait même de la présence continue de nations autochtones avec qui les colonisateurs français ont frayé abondamment au point de s'en faire des alliés. On sait qu'en raison de cette cohabitation, la population francophone du Canada est devenue passablement métissée,

beaucoup plus, au départ, que la population coloniale britannique. Ensuite, en raison de la Conquête britannique, des personnes d'origines anglaise, écossaise et autres ont peuplé le territoire du Québec, donnant lieu, en dépit des antagonismes, à des contacts plus ou moins fréquents, parfois à l'assimilation entre francophones et anglophones. Il est même arrivé, comme au moment de la Rébellion des Patriotes en 1837 et 1838, [49] que des anglophones épousent la cause des nationalistes canadiens de langue et de culture françaises. On a vu une ville aussi francophone que Trois-Rivières se donner un maire juif pendant plusieurs années. Les Canadiens français du Québec ont aussi accueilli des immigrants irlandais au milieu du 19^e siècle, à la suite de la famine de la pomme de terre en Irlande. Plusieurs de ces Irlandais se sont intégrés et assimilés à la société canadienne-française. D'autres immigrants l'ont fait aussi, notamment des Italiens. Montréal a eu un archevêque catholique d'origine italienne dans les premières années du 20^e siècle.

Il faut dire cependant que, pour diverses raisons historiques, cette société francophone du Québec est demeurée passablement repliée sur elle-même entre 1840 et la Seconde Guerre mondiale. Il fallait absolument être de foi catholique pour s'intégrer de l'extérieur au Québec francophone, et encore. Le souvenir du célèbre rapport Durham (1839) et de la politique d'immigration qui a suivi les recommandations de ce rapport a laissé croire pendant longtemps aux leaders nationalistes du Québec et à une bonne partie de la population qu'un immigrant n'était là que pour grossir les effectifs de la population de langue anglaise. La « revanche des berceaux » apparaissait comme une réponse naturelle et impérative à l'immigration.

Il a donc fallu attendre la Révolution tranquille et surtout la baisse du taux de natalité dont on a pris conscience vers la fin des années soixante pour que la question se pose aux dirigeants politiques du Québec. Le gouvernement du Québec a mis sur pied en 1968 un ministère de l'Immigration, signalant par là l'importance de favoriser une plus grande intégration des immigrants à la majorité francophone.

Les événements de Saint-Léonard ³ en cette même année ont aussi mis en lumière la nécessité d'accueillir les enfants issus de l'immigration dans les écoles de langue française. Le gouvernement du Québec hésitait encore à légiférer sur la langue.

En 1971, les accords Lang-Cloutier ⁴ établissent un rôle pour le Québec en matière d'immigration et une présence québécoise dans les bureaux du [50] gouvernement fédéral à l'étranger. En 1975, les accords Andras-Bienvenue ⁵ vont plus loin et reconnaissent un rôle spécifique pour le Québec qui ouvrira ses propres bureaux. En 1978, les accords Cullen-Couture ⁶ reconnaissent un rôle pour le Québec dans la sélection des immigrants non réfugiés et les accords McDougall-Gagnon-Tremblay ⁷ de 1990 donnent au gouvernement du Québec un mandat relatif à l'accueil et à l'intégration.

Les paramètres de la politique de base du Québec en matière d'immigration sont les Chartes des droits et libertés de 1975 et de la langue française de 1977. Ces deux chartes sont complémentaires. La première souligne les droits et libertés des personnes, notamment des personnes immigrantes, la seconde impose des contraintes et encadre l'immigration, tout particulièrement en ce qui a trait à la langue de travail et à l'éducation.

³ Les contribuables francophones du district scolaire catholique de Saint-Léonard ont vigoureusement protesté contre la croissance des classes bilingues, à prédominance anglaise, pour les enfants d'origine italienne.

⁴ Otto Lang, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; François Cloutier, ministre de l'Immigration du gouvernement québécois.

⁵ Robert Andras, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; Jean Bienvenue, ministre de l'Immigration du gouvernement québécois.

⁶ Bud Cullen, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; Jacques Couture, ministre de l'Immigration du gouvernement québécois.

⁷ Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du gouvernement québécois.

C'est donc surtout depuis 1977 que les immigrants s'intègrent en masse à la société francophone. Le ministère de l'Immigration, fort des pouvoirs et responsabilités acquis avec le temps, a encouragé ce processus. Deux documents font époque à cet égard et témoignent d'une nouvelle conception de l'identité québécoise. En 1981, le gouvernement du Parti québécois a lancé le programme « Autant de façons d'être Québécois », indiquant clairement par cette formule une volonté d'inclusion des immigrants sous le vocable de Québécois et l'acceptation d'une certaine forme de diversité culturelle. En 1990, un gouvernement du Parti libéral du Québec produit un livre blanc qui s'intitule *Au Québec pour bâtir ensemble*, dans lequel est développée la notion de « contrat moral » en vertu duquel les responsabilités d'une intégration harmonieuse devaient être partagées entre la société d'accueil et les immigrants (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1990). En 1991, la ministre Gagnon-Tremblay publie une lettre dans les médias explicitant les grands principes du contrat moral et rappelant les bases sur lesquelles le Québec fonde son développement : le français comme langue commune de la vie publique, la participation de tous les citoyens et le pluralisme dans le respect des valeurs [51] démocratiques. La ministre présente aussi l'égalité homme-femme et la résolution pacifique des conflits comme des valeurs québécoises non négociables. On pouvait croire que ces documents et l'évolution de l'intégration contribuaient à changer les mentalités.

Compte tenu des difficultés inhérentes à la taille même de notre société, au fait que la langue française n'est parlée en Amérique du Nord que par 2% de l'ensemble de la population et que l'attraction de l'anglais est inévitablement beaucoup plus forte que celle du français, la réussite québécoise est exemplaire. Que nous parvenions maintenant à intégrer plus de 60% des nouveaux venus à la langue française constitue un grand succès. Surtout si l'on considère que l'accueil des immigrants ne faisait pas partie de la tradition québécoise. Je crois d'ailleurs que, pour une grande part, le malaise actuel tient à ce que nous n'ayons pas contracté de fortes habitudes à cet égard. Il est remarquable que ce soient les personnes plus âgées qui se sentent le

plus souvent mal à l'aise avec les immigrants. Malgré tout, plusieurs citoyens d'origine étrangère sont bel et bien inscrits au tableau des personnalités de la population québécoise francophone. Contrairement à la situation qui prévalait il y a trente ans, on voit maintenant des francophones québécois de toutes origines dans divers milieux, dans nos écoles, nos universités, dans les milieux des arts, du théâtre, de la télévision, dans les réseaux des affaires, de la finance, de l'industrie, etc. Le progrès est donc remarquable et nous étions plusieurs à partager la conviction qu'un pas avait été franchi, que l'époque où nous regardions les immigrants avec suspicion était bel et bien révolue.

La situation présente

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons dû déchanter en constatant depuis un an à quel point la question des accommodements raisonnables suscite des réactions négatives en regard de l'immigration. Des réactions qui ont atteint une ampleur telle que le gouvernement du Québec a cru bon de créer, avec raison, une commission pour faire la lumière sur cette question.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du malaise actuel. D'abord, il est indéniable que les événements du 11 septembre 2001, amplifiés *ad nauseam* par les médias ⁸, de même que la vague contemporaine de l'islamisme radical [52] ont créé un sentiment de méfiance excessif un peu partout en Occident à l'égard de la religion musulmane et de ses pratiques ostentatoires. De plus, dans plusieurs pays, notamment dans ceux que nous connaissons bien et qui nous inspirent, les États-Unis, la

⁸ On sait à quel point le gouvernement Bush, aux États-Unis, a misé sur ces événements pour mettre en œuvre son programme d'interventions unilatérales et fortifier l'exécutif aux dépens des autres branches du gouvernement. Même si les Canadiens, notamment les Québécois, se sont opposés aux politiques agressives et militaristes du gouvernement américain, ils ont tout de même subi les contrecoups médiatiques de cette insistance excessive sur « la menace terroriste » et sur les visées de l'islamisme radical.

France, la Grande-Bretagne, on est en train de repenser toute la question de l'immigration. Notons aussi que certains jugements de la Cour suprême du Canada, fondés sur une Charte des droits et libertés dont l'orientation idéologique est souvent mise en cause au Québec, ont eu l'heur de déplaire à la majorité des Québécois. Pensons seulement à l'arrêt relatif au port du kirpan à l'école⁹ dont peu de personnes apprécient qu'il est le fruit d'un compromis. Enfin, les médias se sont complus depuis l'automne 2006 à traiter des problèmes relatifs à l'intégration des immigrants, notamment ceux qui relèvent de certaines pratiques religieuses dans l'espace public. D'abord une grande enquête de Radio-Canada, qui embrassait cette question sous plusieurs angles et dans une perspective internationale, a eu pour effet de créer de nouvelles prises de conscience dans la population québécoise. Pourtant le Québec était loin d'être aux prises à des problèmes comparables à ceux qui se manifestent en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. L'intégration des immigrants, là où elle se poursuit, surtout à Montréal, se fait d'une manière plutôt paisible. Si elle donne lieu à des heurts, ils ne dégénèrent pas en manifestations violentes. Force est de constater que le malaise se situe surtout dans la perception des Québécois. Il est assez remarquable et paradoxal que, semble-t-il, plus on est éloigné physiquement des lieux où se vit l'intégration des immigrants, plus on s'en inquiète. Un phénomène semblable à la crainte du terrorisme telle que vécue aux États-Unis. Ce n'est pas à New York et à Washington, là où des incidents terroristes sont susceptibles de se produire à nouveau, qu'on est obsédé par la sécurité au point de la faire prévaloir sur toutes les autres valeurs, mais bien dans des régions de l'intérieur du pays certainement moins vulnérables. De même, au Québec, c'est dans un petit village à l'abri des problèmes relatifs à l'immigration, à Hérouxville, en Mauricie, que s'est manifesté le besoin de sonner l'alarme et d'imposer des règles strictes. Comment ne pas y voir une manifestation du monde virtuel dans lequel nous fait vivre la télévision ?

⁹ Arrêt du 2 mars 2006 : « Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeois ».

Ces perceptions, déformées, grossies, entretenues à souhait par une radio et une presse populistes, ont réveillé un vieux malaise canadien-français à l'endroit des étrangers. Non pas de la xénophobie certes, mais une [53] incompréhension de la complexité du processus de l'immigration. Tout se passe comme si toute la mauvaise volonté se situait du côté des nouveaux venus, comme si les Québécois francophones étaient déjà très accueillants, très tolérants, trop tolérants, et comme si les immigrants, dans plusieurs cas, tentaient de nous imposer leurs pratiques religieuses et même de transformer un espace public qu'on en était venu à dépouiller de toute référence religieuse. Comment ne pas y voir un relent des vieilles inquiétudes d'une minorité canadienne-française fragile et méfiante, qu'un certain rapport d'un envoyé britannique visait jadis à faire disparaître, notamment par le moyen de l'immigration ?

Les événements récents nous auront révélé que les progrès dans l'accueil des immigrants n'ont pas effacé le malaise. Les Québécois francophones, du moins les plus âgés, ne sont pas encore tout à fait habitués de vivre dans un Québec multiethnique. Ils n'ont pas pris conscience de leur responsabilité vis-à-vis des populations immigrantes, de leur part du contrat moral défini dans le document gouvernemental de 1990. Cela se voit bien dans les mouvements des populations francophones vers des banlieues homogènes. Certes les raisons qui amènent plusieurs Montréalais à migrer vers la périphérie sont diverses et ne sont pas liées immédiatement à l'immigration. Le résultat n'en est pas moins alarmant. Les Québécois francophones, dit « de souche » sont bien mal placés pour déplorer les ghettos ethniques de l'île de Montréal quand ils s'éloignent.

Il faut aussi noter le grossissement de certains faits isolés, souvent sans rapport les uns aux autres. Par exemple, on a classé dans la catégorie des accommodements raisonnables des pratiques qui relèvent plutôt d'ajustements particuliers. On a considéré comme autorisées par la loi des situations aberrantes dues à des comportements bienveillants ou timorés, comme le cas d'un rabbin qui passe avant tout le monde dans une salle d'attente d'hôpital en raison

de la proximité du Sabbat. On assimile à l'immigration des situations qui concernent des minorités installées au Québec depuis plusieurs décennies, comme, par exemple, les communautés juives hassidiques. On oublie que le port du voile, fréquemment décrié, est le fait d'une petite minorité de femmes musulmanes. On ne fait aucune distinction entre une manifestation religieuse dans l'espace public et la confessionnalité institutionnelle. Ainsi on entend souvent des Québécois se défouler de toutes leurs frustrations passées en déplorant que certains immigrants les fassent revenir en arrière, comme si ces personnes religieuses entendaient ramener la confessionnalité des institutions québécoises et imposer à nouveau à l'ensemble de la société des contraintes religieuses.

[54] Toutes ces erreurs de perception n'auraient guère d'importance si elles ne s'accompagnaient de méfiance déclarée et d'une absence totale de préoccupation pour les difficultés que vivent les immigrants dans leurs efforts pour s'intégrer à leur nouveau milieu de vie. Il en résulte inévitablement, en contrepartie, d'autres erreurs de perception chez ces derniers qui s'inquiètent de la tournure des événements et en viennent à voir de la xénophobie et du racisme dans certains secteurs de la majorité francophone. Un dialogue de sourds qui a pu être tempéré par les audiences de la Commission sur les accommodements. Il est devenu néanmoins particulièrement difficile de démontrer aux immigrants que le multiculturalisme ne peut pas être vécu au Québec de la même manière que dans le reste du Canada. Qu'en est-il du modèle québécois ?

Le modèle québécois

[Retour à la table des matières](#)

Il faut rappeler que les Québécois auraient volontiers souscrit à la politique du multiculturalisme inaugurée par le gouvernement Trudeau en 1971 si on avait établi d'entrée de jeu que la dualité canadienne

imposait deux applications concrètes de cette politique. Parce que la dualité est demeurée confinée, aux yeux du gouvernement fédéral, à sa dimension linguistique, le multiculturalisme a été perçu au Québec comme une tentative d'englober la culture québécoise francophone dans l'éventail des diverses cultures composant la mosaïque canadienne. Les concepteurs de la politique canadienne du multiculturalisme ont omis de souligner que l'intégration des immigrants à la société québécoise était un phénomène différent de ce qui se passe ailleurs. Le gouvernement du Québec a donc dû en venir à l'élaboration d'un modèle distinct qu'on a appelé interculturel pour le distinguer du modèle pancanadien. Avec la Charte de la langue française de 1977, il était devenu évident que l'immigrant québécois était confronté à une nouvelle exigence, celle d'adopter la langue officielle du Québec. En raison de sa Charte des droits et libertés, le Québec respectait pleinement les droits des personnes d'origines diverses, de races diverses, de religions diverses, mais demandait à ces personnes de se situer dans un espace public francophone. C'est l'interculturalisme qui autorise toujours les cultures d'origine à se manifester, mais dans le cadre d'une culture publique commune.

L'écrivain Neil BISSOONDATH (1995) a bien saisi la différence québécoise dans son ouvrage *Le Marché aux illusions* : la méprise du multiculturalisme. Il déplorait que le multiculturalisme canadien ait enfermé plusieurs immigrants dans leurs communautés d'origine, tout en appréciant le fait qu'au Québec on lui ait demandé de s'intégrer, notamment en apprenant le [55] français, ce qui lui apparaissait, selon toute évidence, comme bien plus que la maîtrise d'un simple outil de communication : l'intégration à une culture distincte.

Il devrait être non moins évident qu'un immigrant québécois soit invité à se familiariser avec des rudiments de l'histoire du Québec. Il n'est pas facile, dans un pays relativement jeune et dépourvu d'une histoire héroïque, d'enseigner l'histoire aux jeunes immigrants, voire à ceux-là même qui sont nés ici. Cela est tout aussi vrai, sinon davantage, de l'ensemble du Canada que du Québec. Il n'y a pas ici de Déclaration d'indépendance ou de Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,

qu'on peut inviter les étudiants à mémoriser. Il est tout de même essentiel de bien faire valoir, dans toute éducation, que la nation n'est pas un effet du hasard, qu'elle s'enracine dans une histoire et qu'une identité québécoise a survécu en raison de la détermination de nos ancêtres. Il importe donc de répondre résolument aux jeunes immigrants réticents que cette histoire est devenue la leur dans la mesure où ils vivent au Québec.

Il faut cependant du même souffle souligner que l'histoire comporte une évolution et que l'enracinement ne préjuge pas des profondes mutations auxquelles a été soumise notre société contemporaine¹⁰. Le Québec est donc à la fois ancien et nouveau. Sa culture est un être vivant sujet à de constantes modifications.

Les Québécois vivent depuis longtemps sous un régime de séparation entre l'Église et l'État, selon une constitution politique nommément neutre en matière de religion. La société québécoise n'en a pas moins été profondément marquée par les allégeances religieuses de ses leaders et de la très grande majorité de ses citoyens. Les Canadiens français surtout ont été encadrés par de puissantes institutions religieuses. À la faveur de la Révolution tranquille et de l'évolution qui s'en est suivie, la société québécoise francophone est devenue progressivement tout à fait laïque (Balthazar 1990), bien qu'aucune loi formelle n'ait jamais été proclamée à cet effet contrairement à d'autres sociétés.

[56] Plusieurs Québécois aiment cependant souligner cette laïcité nouvellement acquise et veulent s'inspirer du modèle laïque de la République française à l'encontre du modèle anglo-saxon de la tolérance et de la liberté de religion. En effet on constate désormais au Québec un laïcisme plus prononcé qu'aux États-Unis et qu'au

¹⁰ L'ambassadeur de Grèce à l'UNESCO, président de la Conférence générale de cet organisation, Georges Anastapoulos, invoque Héraclite pour souligner l'harmonie des contraires qui « repose sur l'idée qu'il y a une unité dans la pluralité et que les transformations, tout comme les cultures vivantes, nécessitent à la fois le changement et la stabilité, la préservation et l'innovation ». (Anastapoulos 2008)

Canada anglais. La mémoire des fortes contraintes religieuses du passé a pu rendre les Québécois plus allergiques que leurs voisins aux manifestations religieuses. En conséquence, ils réagissent mal aux décisions d'une Cour suprême toute marquée par l'esprit de respect des libertés issu de la tradition britannique. Il faut bien noter cependant que les juristes québécois ont aussi été influencés par cette tradition et que, de toute façon, ils doivent bien composer avec les jugements de cette cour à laquelle les Québécois sont soumis. D'ailleurs, même la Charte québécoise des droits et libertés s'apparente davantage à la tradition des droits et libertés qui prévaut en Amérique du Nord qu'à la tradition républicaine française.

À cet égard, une laïcité dite ouverte, qui n'interdit pas les manifestations religieuses dans l'espace public, semble convenir davantage au Québec contemporain. Une telle laïcité est propre à réconcilier le maintien de certains symboles religieux appartenant à la tradition chrétienne et la présence de signes d'appartenance religieuse des citoyens issus de l'immigration. Même si quelques-uns de ces symboles font référence à un traitement inéquitable, notamment à l'endroit des femmes, à l'intérieur de religions données, il n'appartient pas au pouvoir public de les interdire dans la mesure où ce traitement inéquitable n'est pas entériné par une institution publique. C'est le respect des cheminements religieux des citoyens qui s'impose ici, car il n'appartient pas au pouvoir public de s'immiscer dans la vie privée des citoyens.

Le modèle dit français ne saurait donc s'imposer au Québec, du moins pas exclusivement. Certes, la majorité francophone québécoise s'est inspirée de la France en plusieurs occasions. Il importe cependant de rappeler que les Québécois ont appris à concevoir leurs institutions politiques démocratiques dans le cadre d'un régime parlementaire britannique dont ils se sont bien accommodés. Ce régime s'inscrit même dans une identité québécoise complexe qu'il importe de définir.

L'identité québécoise : un amalgame

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec se présente comme un amalgame de plusieurs traditions. Sans doute la tradition canadienne-française est celle qui prévaut. Elle est le cœur de la spécificité québécoise. C'est elle qui inspire la trame de la société [57] québécoise. Il faut le souligner, le rappeler et garder vivante la mémoire de cette tradition et des luttes des Canadiens français pour maintenir leur langue et leur culture. Il importe cependant de rappeler également que cette tradition s'est développée dans un contexte bien particulier.

Ce contexte a été dès les origines celui des cultures autochtones des premières nations du Canada. Les pionniers qui ont bâti la Nouvelle-France n'auraient jamais réussi à s'implanter sans le secours des Amérindiens qui les ont accompagnés dans leurs expéditions et leurs entreprises. C'est aux autochtones que les Québécois doivent leur insertion dans le continent américain. Même si ces autochtones se refusent aujourd'hui à participer à une nation québécoise, cette dernière n'en demeure pas moins marquée par eux.

Ce sont ensuite les Britanniques qui ont façonné, pour le meilleur ou pour le pire, l'évolution du Québec. Les Canadiens français ont été longtemps nombreux à vivre cette influence ou cette tutelle comme une aliénation. Ils ont aujourd'hui suffisamment mûri, surtout depuis qu'ils veulent s'identifier à l'ensemble du territoire québécois qui inclut une importante population anglophone, pour reconnaître les aspects positifs de cet apport. Une certaine tradition britannique fait partie de la culture québécoise. Elle est visible autant dans nombre d'institutions du Québec que dans le paysage architectural et dans les moeurs. Plusieurs Québécois découvrent, à l'occasion d'un séjour au Royaume-Uni, comme ils se sentent chez eux dans cette seconde mère patrie.

Enfin, les immigrants venus d'ailleurs ont aussi façonné la culture québécoise. Les Irlandais et Italiens qui se sont joints plus facilement à la majorité canadienne-française parce qu'ils étaient de foi catholique ont laissé leur trace. Les Juifs, notamment, dont l'intégration a été plus pénible, surtout pour des raisons religieuses, font partie du paysage québécois. Et combien d'autres, surtout depuis la dernière guerre mondiale, notamment depuis que la société francophone s'est éveillée à l'importance de l'immigration ! Ainsi, le boulevard Saint-Laurent à Montréal, qui était autrefois une ligne de partage entre les « deux solitudes » est devenu aujourd'hui un point de rassemblement, un carrefour tout vibrant de la nouvelle culture québécoise à la fois francophone et cosmopolite.

Depuis que les Canadiens français du Québec se disent d'abord Québécois, ils se présentent inévitablement comme appartenant à cet amalgame culturel alimenté par les différentes sous-cultures qui cohabitent sur le territoire. Cette transition s'est opérée plutôt lentement. Au départ, les [58] Québécois se pensaient toujours comme Canadiens français même quand ils se disaient Québécois. En témoigne le fameux slogan « Le Québec aux Québécois » tout empreint des aspirations de la majorité francophone. Peu à peu, toutefois, le « nous » québécois s'est présenté comme étant celui des anglophones et allophones aussi bien que de la majorité francophone. Le Québec s'est présenté comme une nation civique et multiethnique. Même des partis politiques nationalistes comme le Parti québécois et surtout le Bloc québécois ont voulu se faire inclusifs, accorder une place aux Joseph Facal, Osvaldo Nuñez, Maka Kotto et autres.

Pourquoi s'en est-on pris à ce nationalisme civique depuis quelque temps, lui reprochant de se confiner dans le « procédurisme », dans le respect des Chartes et d'occulter son âme canadienne-française ¹¹ ?

¹¹ Voir à cet égard l'ouvrage à succès de Mathieu BOCK-CÔTÉ (2007). L'auteur s'en prend sans vergogne, dans un style enlevé, à la plupart des intellectuels qui prônent un nationalisme civique. Il les accuse, plus ou moins justement, de renoncer à l'histoire et de vouloir construire au Québec une réplique du Canada anglais.

Doit-on y voir une réaction à un projet de réorganisation des programmes d'histoire au ministère de l'Éducation ? Ou encore une réponse à une certaine tiédeur des jeunes quant au passé de la nation ? Ce mouvement se présente aussi souvent comme une crainte que le pluralisme enlève au Québec ses traits distincts et le ramène à une copie conforme du modèle canadien. Il apparaît pourtant à l'évidence que le Québec civique conserve toujours une forte spécificité par rapport au reste du Canada, donnant toujours raison à la constatation de Neil Bissoondath. Il est donc tout à fait inexact d'affirmer qu'une citoyenneté québécoise pluraliste ne se distingue en rien de l'appartenance au Canada anglais. Il ne faut pas observer longtemps Montréal et Toronto pour y constater que la multiethnicité offre un visage différent d'une ville à l'autre, que l'on ne s'intègre pas au Québec de la même façon que dans le reste du Canada

Certes, il importe de conserver une mémoire vive des 400 ans d'histoire de ce peuple de langue française en Amérique de Nord. Mais rien n'empêche d'entretenir à la fois cette mémoire et la conscience de l'évolution contemporaine, comme en témoigne un sociologue québécois né au Togo :

Qu'on le veuille ou non, les immigrants ou les néo-Québécois participent à l'histoire de cette nouvelle société. Le défi est donc lancé à l'ensemble de la population de construire un Québec nouveau, constitué de la fusion « harmonieuse » de la québécity et des apports culturels des néo-Québécois.

[59]

Ces apports culturels sont significatifs eu égard au noyau culturel québécois et ils doivent être reconnus pour leurs valeurs humaines et humanistes. Dans ce défi, il appartient de beaucoup aux Québécois de « souche » d'offrir une qualité d'accueil aux immigrants de manière à bien les initier à la « québécity » et à mieux les intégrer à la société globale. Dans cette perspective, le Québec doit intégrer les immigrants sans se désintégrer, et les immigrants doivent assimiler pour ne pas être assimilés (ASSOGBA 2007).

Rien n'empêche une nation civique, multiethnique et respectueuse de sa diversité de cultiver son histoire et de proclamer ses valeurs propres.

L'incapacité de nombreux Québécois à réconcilier une forte identité nationale enracinée dans l'histoire et l'évolution culturelle contemporaine dans un cadre pluraliste relève peut-être de la difficulté des francophones de se constituer vraiment en majorité en Amérique du Nord. Ceux qui clament la nécessité d'affirmer la prépondérance de la majorité francophone du Québec ne se comportent-ils pas comme s'ils appartenaient toujours à la minorité française du Canada ? La perception de l'observateur étranger et de l'immigrant est pourtant tout autre. Le Québec apparaît le plus souvent comme une société où prévaut nettement la langue française et où s'imposent des institutions animées par la majorité francophone.

Propositions

[Retour à la table des matières](#)

Pour mieux établir les valeurs propres à cette société québécoise, faudrait-il aller jusqu'à amender la Charte des droits ? Pour y faire prévaloir plus clairement, par exemple, l'égalité entre les sexes sur la liberté de religion. Il est bien vrai que cette charte demeure une loi susceptible d'être amendée. Le gouvernement québécois s'est engagé à le faire à la suite du rapport du Conseil du statut de la femme à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement liées aux différences culturelles. Il n'est pas sûr qu'un tel amendement soit indiqué. D'abord parce que la Charte a tout de même acquis, à juste titre, un caractère quasi sacré et qu'elle équilibre bien la Charte de la langue française, comme je l'ai indiqué plus haut. S'il fallait l'amender à la première proposition d'un organisme, il est évident que la Charte perdrait son caractère spécial et une partie de son autorité. Ensuite,

parce que les cas sont très rares où la liberté de religion enfreindrait, comme telle, l'égalité des sexes. Certes, certaines pratiques religieuses peuvent être contraires à cette égalité et cela, à l'intérieur de plusieurs religions, dont la religion catholique. Il faut [60] distinguer cependant entre les pratiques sur lesquelles l'État n'a pas d'autorité et la liberté d'étaler sur la place publique des signes ostentatoires qu'on peut relier à des pratiques inéquitables. Qu'une femme musulmane, par exemple, porte un foulard dans un lieu public ne contrevient pas en soi à l'égalité entre l'homme et la femme. D'ailleurs interdire une telle tenue vestimentaire pourrait avoir l'effet contraire de ce qu'on cherche à établir, soit une contrainte particulière imposée à une femme. S'il fallait, par exemple, interdire le foulard islamique à l'université, cela pourrait vouloir se traduire par une interdiction faite aux femmes musulmanes de fréquenter l'institution de haut savoir tandis que les hommes islamiques seraient toujours libres de le faire.

Une autre proposition qui est revenue fréquemment est celle de plafonner les taux d'acceptation des immigrants. Cette proposition mérite d'être examinée. En raison même des objectifs d'intégration du gouvernement québécois et des moyens à sa disposition pour réussir cette intégration, il faut bien reconnaître que cette réussite suppose que les nouveaux venus ne soient pas trop nombreux à la fois. Compte tenu du fait que la grande majorité des immigrants s'installent sur l'île de Montréal et que l'expérience a prouvé qu'il est très difficile de contrer cette tendance, compte tenu aussi du fait que les Montréalais francophones de souche ont tendance, de leur côté, à quitter l'île pour s'établir en banlieue, voire dans les régions avoisinantes, il faut envisager sérieusement l'hypothèse d'une métropole dans laquelle les immigrants seraient laissés sans points de repère.

À cet égard, nous nous devons aussi de lutter vigoureusement contre l'étalement urbain. D'autres raisons d'ordre écologique, patrimonial et esthétique nous y invitent. En ce qui a trait à la seule intégration des immigrants, l'exode vers des banlieues homogènes est

un phénomène inquiétant. On déplore à juste titre que les immigrants se soient parfois constitués en ghettos dans certains quartiers, mais les francophones montréalais contribuent largement à ce phénomène en quittant des quartiers où les immigrants sont relativement nombreux. Il ne sera pas facile de contrer cette tendance forte, mais il est possible de s'attaquer aux raisons qui poussent les gens à quitter la ville, comme par exemple des taux de taxation élevés. Au lieu de subventionner des infrastructures nouvelles dans des banlieues éloignées, on pourrait mettre sur pied des programmes d'aide à l'habitation urbaine.

Il importe aussi de mieux organiser l'accueil des immigrants, de rendre plus accessible les cours de français, d'information et autres programmes d'intégration. On pourrait encore lancer une campagne, comme on l'a fait dans [61] le passé, pour sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités en matière d'accueil, à leur part du contrat moral auquel sont conviés les immigrants.

Il faut aussi agir pour enrayer la discrimination encore trop présente au Québec, notamment dans l'emploi. La fonction publique gouvernementale, en premier lieu, devrait refléter bien davantage la diversité ethnique de la société civile.

Il faut agir tout particulièrement pour contrer la désinformation relative aux accommodements et ajustements aux minorités ethniques déjà implantées et aux immigrants. Il importe de distinguer clairement entre ce qui relève de la loi et ce qui n'en relève pas, mieux établir les faits en ce qui a trait à l'égalité et la discrimination. Trop de personnes croient encore que les communautés culturelles sont l'objet de faveurs, de privilèges et d'accommodements excessifs, ce qui est tout à fait contraire à la réalité.

Enfin, il faudrait surtout éviter de faire porter aux immigrés le poids des problèmes propres à une société en proie à un certain malaise quant à ses valeurs et à son identité collective. Le Québec parvient mal à se définir par rapport à son passé et à son évolution récente, en rapport aussi aux différences culturelles d'une génération

à l'autre. C'est là sans doute une question sur laquelle il importe de se pencher pour elle-même en la dissociant du contexte de la diversité ethnique.

On ne peut donc qu'espérer que cette dérive identitaire soit demeurée temporaire.

[62]

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

ANNASTOPOULOS, George (2008), « Diversité culturelle : l'engouement », *Le Devoir*, Montréal, 29 janvier : A6.

ASSOGBA, Yao (2007), « Autour de chez nous : Outaouais, Pot-pourri d'un néo-Québécois », *Le Devoir*, 23 juillet : A6.

BALTHAZAR, Louis (1986), Bilan du nationalisme au Québec, Montréal, L'Hexagone, pp. 156-158.

BALTHAZAR, Louis (1989), « Pour un multiculturalisme québécois », *L'Action nationale* 89/8, pp. 942-953.

BALTHAZAR, Louis (1990), « La laïcisation tranquille au Québec », *La Pensée et les hommes* 14 (Bruxelles), pp. 31-42.

BALTHAZAR, Louis (1996), "Toward a New Citizenship: The Dynamics of Multi-Ethnicity in French-Speaking Quebec", Jean Laponce & William Safran (eds.), *Ethnicity and Citizenship: The Canadian Case*, London, Franck Cass, pp. 82-95

BALTHAZAR, Louis (2003), « La politique d'une société distincte et plurielle », Marie-Christine Eidman-Coop (dir.), *Le Québec aujourd'hui : identité, société et culture*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 35-47.

BISSOONDATH, Neil (1995), *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal.

BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2007), *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1990), *Bâtir ensemble le Québec : Énoncé de politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Éditions du gouvernement du Québec.

Site internet

www.accommodements.qc.ca : *Accommodements et différence : Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens, document de consultation de la Commission de consultation sur les accommodements reliés aux différences culturelles* (2007).

Fin du texte